

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 844

présenté par  
Mme Erhel, M. Brottes, M. Christian Paul, Mme Massat,  
M. Dussopt, M. Gagnaire, Mme Quéré, Mme Got, Mme Le Loch  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 29**

Après la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2010 »,

supprimer la fin de l'alinéa 29 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement pose comme règle générale, l'application de l'obligation d'équipement en installations à très haut débit de tous les immeubles neufs dont le permis de construire est délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2010.